

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1240 Rect.

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin,  
M. Giraud, M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

-----  
**ARTICLE 69 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sans décret d'application, cette mesure restera lettre morte. Elle n'a aucune valeur prescriptive, ce qui condamne une mesure pourtant très intéressante. Cet amendement propose donc d'aller jusqu'au bout de cette avancée, en prévoyant qu'un décret prévoira les modalités concrètes d'application de cet article, lui donnant ainsi les possibilités de sortir du domaine du vœu pieux.